

Communiqué de presse



Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, plaide pour une Europe de la création auprès du Parlement européen

Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, s'est rendue à Bruxelles mardi 3 mars pour plaider auprès du Parlement européen pour une Europe de la création promouvant l'épanouissement et la diffusion des œuvres et des savoirs.

Lors de ses entretiens avec Martin Schulz, président du Parlement européen, Pavel Svoboda et Silvia Costa, respectivement président de la commission des affaires juridiques et de la culture du Parlement, et devant trente députés européens membres de l'intergroupe "Industries culturelles et créatives", la Ministre a souligné l'importance d'un secteur culturel puissant pour promouvoir la diversité de la création, le rayonnement et la croissance de l'Europe.

Afin de préserver la richesse et la diversité sans équivalent de la création européenne, Fleur Pellerin a souligné la nécessité d'une approche ambitieuse et équilibrée de la réforme du droit d'auteur engagée par la Commission européenne répondant à une triple exigence : diversité culturelle, accès aux œuvres et juste rémunération de la création. La Ministre a mis en garde contre des réflexions qui mèneraient à un appauvrissement de la création européenne en asséchant son financement, en négligeant l'apport fondamental des créateurs ou en sapant l'assise territoriale de leurs droits.

La Ministre a ainsi déclaré que "les évolutions doivent apporter une réponse aux questions fondamentales posées par le numérique : le respect du droit d'auteur, la participation de l'ensemble des acteurs numériques au financement de la création et le développement de l'accès à la culture."

En outre, pour Fleur Pellerin, "une adaptation de la politique culturelle à l'ère du numérique ne peut se limiter au droit d'auteur. Pour conforter la diversité culturelle, il faut garantir un environnement équitable, propice au développement d'acteurs européens. Au delà des enjeux de régulation culturelle, il est absolument crucial d'assurer l'équité entre les acteurs, tant au regard de la fiscalité applicable qu'au regard des règles de concurrence, afin que l'Europe puisse rester une terre d'innovation et de création."

Contact presse

Délégation à l'information et à la communication
01 40 15 82 05
service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

Paris, le 3 mars 2015